



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

CONSEIL

DE SECURITE

Distr.
GENERALES/11663/Add.40
1er juillet 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE SUR L'APPLICATION DU CESSEZ-LE-FEU DANS
LE SECTEUR ISRAEL-LIBAN

Le chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de juin 1977 1/.

1. Pendant le mois, les activités terrestres et aériennes se sont intensifiées. Les activités terrestres ont continué à se dérouler principalement au voisinage des villages suivants : Marjayoun (CA 2056-3074) 2/, El Qlaia (CA 2030-3036) et El Khiam (CA 2075-3035) et des positions clefs avoisinantes. Aucune activité navale n'a été signalée.

2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper six positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 6 (CA 1680-2770), 11 (CA 1799-2788), 14 (CA 1838-2734), 18 (CA 1880-2740), 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).

3. Dans 10 cas des tirs ont été effectués à travers la LDA, et dans deux autres celle-ci a été franchie. Ces incidents sont les suivants :

a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir d'armes automatiques par les forces israéliennes le 19 juin, ainsi qu'un franchissement de la LDA par celles-ci le 8 juin (pénétration maximum : 150 mètres).

b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir de mortier par les forces israéliennes le 8 juin.

c) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Markaba, a signalé des tirs d'artillerie les 29 et 30 juin, dans les deux cas par les forces israéliennes, ainsi qu'un franchissement de la LDA par des membres des forces israéliennes le 30 juin (pénétration maximum : 50 mètres).

1/ Ics observateurs de l'ONUST sont stationnés dans le secteur Israël-Liban du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice, conformément au consensus adopté par les membres du Conseil de sécurité le 19 avril 1972, pour observer le cessez-le-feu entre Israël et le Liban demandé par le Conseil de sécurité. Le présent rapport du chef d'état-major de l'ONUST concerne les faits nouveaux observés et signalés par les observateurs de l'ONUST dans ce contexte.

2/ CA : coordonnées approximatives.

d) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud du village d'El Khiam, a signalé des tirs d'artillerie par les forces israéliennes les 10 et 11 juin (deux rapports) et les 18 et 30 juin (deux rapports).

4. Quatorze survols ont été signalés pendant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 1er, 8, 14, 15, 17, 21, 23, 24, 26 et 28 juin (un survol par jour) et les 3 et 12 juin (deux survols par jour).